

NOTE EXPLICATIVE

Rénovation énergétique du Centre Administratif du Préau – CSC Auteur de projet

En septembre 2022, la Commune de Bernissart a répondu à l' « Appel à projets pour la Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux » lancé par le Gouvernement wallon dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience découlant du Plan de Relance européen, en déposant un projet de rénovation énergétique du Centre Administratif du Préau.

Ce projet n'a, dans un premier temps, pas été retenu par la Région wallonne. Mais, compte tenu des crédits rendus disponibles par l'abandon des projets de certains pouvoirs locaux, la Commune de Bernissart, en date du 10 juillet 2023, a été notifiée de l'Arrêté ministériel rectificatif de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2022 octroyant une subvention aux collectivités publiques locales dans le cadre du projet « n°49 – Appel à projet 2022 – rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux Pouvoir Locaux ».

Cet arrêté ministériel rectificatif, en son annexe 4, fait état d'une promesse ferme de subvention d'un montant de 652.000,00 € pour le projet de la Commune de Bernissart dont le montant des travaux est estimé à 815.630,75 € TVAC.

La fin des travaux et la réception provisoire du chantier devront intervenir au plus tard le 31 mars 2026.

La mise en œuvre de ce projet de rénovation énergétique requérant un auteur de projet, il convient de définir le contenu de cette mission au travers d'un cahier des charges détaillé et de définir le mode de passation de ce marché public de service.